

Règlement des Championnats Nationaux de Semi-Marathon

- Date et lieu:** Dimanche, le 25 septembre 2016 à Remich
- Distance exacte :** Semi-marathon (21,098km) parcours homologué par AIMS
- Inscriptions:** Les inscriptions nominatives sont à adresser par le club pour **le lundi 19 septembre 2016 à 12.00 heures** au Secrétariat fédéral de la F.L.A., 3, route d'Arlon, L- 8009 Strassen (fax: 48 05 72 – e-mail: fla@fla.lu et inscription@outdoor2016.flu.lu).
- Qualification:** Seuls les athlètes juniors/espoirs/seniors en possession d'une licence de compétition validée sont admis à concourir. Ils doivent porter la tenue homologuée de leur club, le dossard et le chip leurs remis par l'organisateur (ou leur propre chip dont le code est à indiquer lors de l'inscription). **A côté de l'inscription par l'intermédiaire du club, les athlètes sont tenus à s'inscrire individuellement d'après les modalités définies pour la course en question.**
- Vestiaires:** Piscine à Remich.
- Classement:**
a) un classement individuel est établi dans la catégorie masculine et féminine
b) un classement interclubs masculin est établi par l'addition des 3 meilleurs temps
c) un classement interclubs féminin est établi par l'addition des 3 meilleurs temps.
Dans les classements interclubs précités, des athlètes de nationalité étrangère entrent en ligne de compte pour l'établissement du classement interclubs que si la condition suivante est remplie :
- pour les catégories espoirs/seniors, l'athlète doit être affilié à la FLA depuis au moins 1 an.
Pour pouvoir prétendre au titre de champion interclubs, l'équipe ne peut comporter qu'un seul athlète de nationalité étrangère à condition qu'il remplit les conditions précitées.
Le vainqueur sous b), resp. c) est qualifié pour la participation à la prochaine Coupe d'Europe des clubs champions de semi-marathon.
- Chambre d'appel :** Les athlètes inscrits pour le Championnat National sont tenus à confirmer leur participation à la chambre d'appel au plus tard **45 minutes** avant le départ prévu de la course (Centre Sportif et Scolaire « Am Gewaennchen » ; secrétariat).
- Ravitaillement:** Le ravitaillement en dehors des postes spécialement prévus à cet effet n'est pas autorisé.
- Divers:** Les athlètes inscrits pour le championnat national sont autorisés à prendre le départ avec les coureurs d'élite.
- Réclamations:** Toute réclamation contre une décision d'un juge, relative au résultat ou au déroulement d'une course est à adresser sur place et par écrit au juge-arbitre fédéral des championnats.
Toute autre réclamation est à adresser par écrit, **au plus tard 15 jours après l'épreuve à la F.L.A.**